

SOCIETE NORMANDE D'AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 135, allée Paul Langevin
Immeuble le Faraday, 76230 BOIS GUILLAUME
349374702 RCS ROUEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 JANVIER 2011

Le 18 JANVIER 2011,
A 14 heures,

Les associés de la société SOCIETE NORMANDE D'AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 135, allée Paul Langevin
Immeuble le Faraday 76230 BOIS GUILLAUME, sur convocation faite par lettre simple adressée le 10 janvier 2011 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian LEGENDRE, en sa qualité de Président de la Société.

Le Cabinet FEMEL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5620 sur les 5620 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins les trois quarts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la nomination en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Monsieur Arnaud ANDRE
Né 4 février 1982 à LOUVIERS,
De nationalité française,
Demeurant 5, bis rue d'Herbouville – 76000 ROUEN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

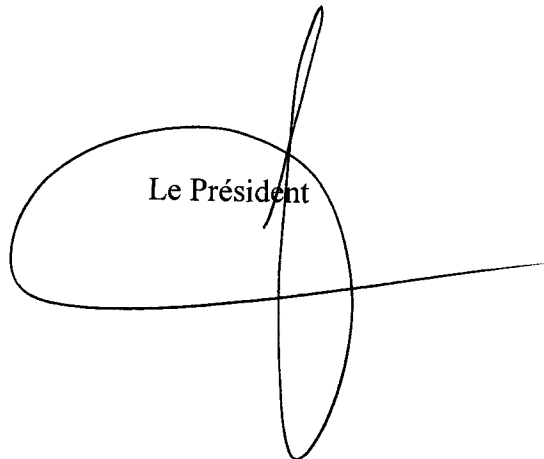
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line extending from the middle of the vertical stroke to the right.